

Les ouvriers, qui avaient beaucoup à se plaindre de la morgue des négociants et de leur luxe, qu'ils comparaient à la modicité de leur salaire, étaient sans cesse ballotés entre le parti de la Montagne et le parti royaliste, qui, par des motifs différents, visaient au même but, à la guerre civile. Cette classe d'hommes, peu éclairée, sans occupation, et ne désirant que la vivification des ateliers, suivait aveuglément les impressions qu'on lui donnait sous le masque d'un avenir plus heureux. Par l'effet de tant de suggestions, Chalier fut condamné et exécuté, malgré le décret du 3 juillet, qui rendait les dépositaires de l'autorité de cette ville responsables individuellement et sur leurs têtes des attentats qui pourraient être portés à la sûreté des citoyens arrêtés, détenus ou relaxés par suite des événements du 29 mai.

Peut-être eût-il été plus prudent ou plus généreux de laisser la vie à Chalier, mais la vindicte publique voulait frapper en lui l'auteur des premières arrestations, de ces actes arbitraires qui, considérés comme l'effet d'un cerveau mal organisé, n'en avaient pas été moins le signal des atrocités municipales. Son supplice en fut donc la juste expiation, et les Lyonnais ne durent y voir que l'exercice d'un droit consacré légalement alors, le droit de la *résistance à l'oppression*.

Ce sentiment fut le premier mobile de leur insurrection; et, en prenant les armes, ils devaient d'autant moins soupçonner une trahison, que tous les actes émanés de la Commission départementale portaient l'empreinte de la république une et indivisible, et qu'elle prenait elle-même la dénomination de *Commission populaire républicaine et de salut public du département de Rhône-et-Loire*.

C'est sous ce titre qu'elle fit paraître une proclamation destinée à prémunir les citoyens peu éclairés contre les suggestions dangereuses de la Montagne, qui venait de remporter à Paris les triomphes du 31 mai et du 2 juin. Après avoir rappelé dans cette proclamation les récents outrages faits au peuple français dans la personne de ses représentants pros-